Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 022-212203855-20260209-DELIB07_2026-DE

COMMUNE DE LA VICOMTE-SUR-RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 9 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA VICOMTE-SUR-RANCE, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BROMBIN, Maire.

Etaient Présents : Mesdames & Messieurs BROMBIN Alain, BERTHELOT Vincent, GOURDELIER Yves, SAGEAN Laurence, DESERT Christelle, RAULT Didier, RUCET Angélique, LEMOINE Claude, PIEPLU Vincent, LOURADOUR-DURAND Gisèle, LE BOUCHER Gwénaëlle, ACINA Alain, LEBOUDEC Christine.

Secrétaire de séance : Monsieur PIEPLU Vincent

Date de convocation : le mardi 3 février 2026

DÉLIBERATION N° 07/2026 – Autorisation d'abandonner une créance – budget Port de Lyvet

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Considérant que l'annulation d'un certain nombre de titres de recettes requiert l'approbation du Conseil Municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de renoncer au recouvrement des titres de recettes pour un montant de 980.03€ détaillés ci-dessous. Ces annulations seront imputées sur les crédits ouverts au budget 2026 du Port de Lyvet chapitre 67.

  - Exercice 2022 Titre 13 pour un montant de 94.89 €
  - Exercice 2024 Titre 34 pour un montant de 378.44 €
  - Exercice 2025 Titre 10 pour un montant de 506.70 €

FAIT ET DELIBERE A LA VICOMTE/RANCE, LES JOUR, MOIS & AN SUSDITS,

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Vincent PIEPLU

LE MAIRE,
Alain BROMBIN

MAIRIE de LA VICOMTE-SUR-RANCE 22690 CÔTES D'ARMOR